

Assemblée générale de l'OMPI

Quarante-neuvième session (23^e session ordinaire)
Genève, 2 – 11 octobre 2017

RAPPORT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS (ACE)

établi par le Secrétariat

1. Au cours de la période considérée, le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) a tenu sa douzième session du 4 au 6 septembre 2017. Cette session a été présidée par M. Héctor Manuel Balmaceda Godoy (Paraguay).
2. Le programme de travail de la douzième session portait sur les thèmes suivants :
 - échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres;
 - échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace;
 - échange de données d'expérience nationales relatives à l'assistance fournie par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dans le domaine législatif, notamment l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif des procédures d'application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l'intérêt général et conformément aux priorités des États membres; et

- échange d'exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation à l'échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE.

3. Le programme de travail a été examiné sur la base de 34 exposés présentés par des experts, un exposé présenté par le Secrétariat et quatre débats d'experts¹.

4. Dans le cadre du point du programme de travail intitulé "échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace", les exposés ont été regroupés autour de cinq thèmes.

5. Sous le thème "La mise à l'écart et la destruction, d'une manière respectueuse de l'environnement, des marchandises portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle", M. Martin Guard, consultant indépendant dans le domaine de l'environnement (Genève), a présenté les résultats de l'étude réalisée à la demande du Secrétariat intitulée "La mise à l'écart et la destruction, d'une manière respectueuse de l'environnement, des marchandises portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle" et le Bureau pour la lutte contre la fraude et des contrôles, des douanes et des monopoles (Italie) et l'Institut mexicain de la propriété intellectuelle (IMPI) ont partagé leurs données d'expérience.

6. Sous le thème "Coordination de l'application des droits de propriété intellectuelle aux niveaux national et régional", l'Office de la propriété intellectuelle de la République d'Arménie, l'Institut national de la propriété industrielle du Chili (INAPI), la Shanghai Intellectual Property Administration (SIPA), le Bureau du Groupe pilote national pour la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et la contrefaçon de la Chine, l'Office des brevets du Japon (JPO), l'Autorité de la propriété intellectuelle et des entreprises de la Namibie, l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPPL), la police royale thaïlandaise, la Direction générale du droit d'auteur de la Turquie et l'Office national de propriété intellectuelle du Viet Nam (NOIP) ont partagé leurs données d'expérience. Un débat d'experts a été animé par M. Miguel Ángel Margáin, directeur général de l'IMPI.

7. Sous le thème "Mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace – efficacité des procédures judiciaires", l'Institut régional de propriété intellectuelle de la faculté de droit de l'Université de Helwan, Le Caire (Égypte), la Cour suprême de justice du Panama et le Tribunal fédéral des brevets de la Suisse ont partagé leurs données d'expérience. Un débat d'experts a été animé par M. Sam Granata, juge à la Cour d'appel d'Anvers (Belgique) et à la Cour de justice du Benelux (Luxembourg).

8. Sous le thème "Application des droits de propriété intellectuelle et droit international privé", Mme Annabelle Bennett, ancienne juge à la Cour fédérale d'Australie et M. Sam Granata ont présenté le projet de guide intitulé "Questions situées au carrefour du droit international privé et du droit de la propriété intellectuelle" à publier conjointement par la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) et l'OMPI. En outre, la HCCH a également partagé ses données d'expérience.

9. Sous le thème "Mécanismes institutionnels pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle commises en ligne", M. Frederick Mostert, chargé de recherche à l'Université d'Oxford (Royaume-Uni) a présenté une étude réalisée à la demande du Secrétariat intitulée "Étude sur les stratégies en matière d'atteintes aux marques en ligne". En outre, la Guardia di Finanza, l'Inspection générale chargée de la protection de la qualité et de la répression des

¹ Documents WIPO/ACE/12/3 à WIPO/ACE/12/14.

fraudes au Département des produits agroalimentaires, Ministère des politiques agricoles, alimentaires et forestières de l'Italie, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), le Bureau du procureur général de la Thaïlande, la Haute Cour de justice d'Angleterre et du Pays de Galles, la Coalition coordonnée contre les atteintes à la propriété intellectuelle (IPC³) d'Europol et la Motion Picture Association of America (MPAA) ont partagé leurs données d'expérience. Un débat d'experts a été animé par M. Frederick Mostert.

10. Au titre du point du programme de travail intitulé "Échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres", les exposés ont été regroupés autour de deux thèmes.

11. Sous le thème "Attitudes et comportement des consommateurs", l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) a partagé ses données d'expérience. En outre, M. Mike Clubbe, consultant indépendant en matière de recherche auprès des consommateurs et PDG de Actualise Research Services, Twickenham (Royaume-Uni), a présenté l'étude établie à la demande du Secrétariat intitulée "Instrument de l'OMPI relatif à la conduite d'enquêtes auprès des consommateurs sur le respect de la propriété intellectuelle – Évaluer les comportements et mesurer l'efficacité des campagnes de communication".

12. Sous le thème "Produits et activités spécifiques de sensibilisation du public des États membres de l'OMPI", le service d'enregistrement de l'Office de la propriété intellectuelle et du commerce d'Antigua-et-Barbuda (ABIPCO), l'Office éthiopien de la propriété intellectuelle (EIPO), le Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie (SAKPATENTI), le Ministère de l'éducation d'Oman, l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) (Pérou) et Link Campus University, Rome (Italie) ont partagé leurs données d'expérience.

13. Au titre du point du programme de travail intitulé "Échange de données d'expérience nationales relatives à l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif des procédures d'application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l'intérêt général et conformément aux priorités des États membres", le Secrétariat a présenté un document intitulé "L'assistance législative fournie par l'OMPI dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle".

14. Au titre du point du programme de travail intitulé "Échange d'exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation à l'échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE", un débat d'experts a été organisé, avec la participation des délégations de Madagascar, de la Namibie, des Philippines et de la République de Moldova.

15. Le comité a pris note de l'exposé du Secrétariat sur les activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, inspirées par la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement et l'objectif stratégique VI de l'Organisation, intitulé "Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle"².

16. En ce qui concerne ses travaux futurs, le comité est convenu de poursuivre l'examen, à sa treizième session, du programme de travail en cours mentionné au paragraphe 2 du présent document.

² Document WIPO/ACE/12/2.

17. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)" (document WO/GA/49/13).

[Fin du document]